

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunevillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à vingt heures trente, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 01/12/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Philippe DANIEL, président.

**Etaients présents** :

Philippe ARNOULD, Didier BOURDON, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Bruno DUJARDIN, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Pascal PLUMET, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : 29  
Nombre d'absents : 8  
Nombre de présents : 23  
Nombre vote : 23

**Excusés** : Fabrice BOYER, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, Christian GEX, Jonathan KURKIENCY, Olivier MARTET

**Voix consultatives** : Sophie LEHE était excusée et Claude RICHARD était présent.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philippe COLIN

### Délibération 2021 062

#### **ADMINISTRATION GENERALE : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL- XDEMAT : Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration**

Rapport en annexe

Par délibération n°2018-015 du 21 mars 2018 notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DELIBERATION :

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration de la SPL-XDEMAT, figurant en annexe et de donner acte à Monsieur le Président de cette communication.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 13 décembre 2021  
Philippe DANIEL, président.

